



Partenariat pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Centre et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Entre :

la Région Centre,
9 rue Saint Pierre Lentin
45160 Orléans cedex

représentée par Monsieur François Bonneau, Président du Conseil régional,
ci-après dénommée « la Région Centre »

1

et,

le Plan Bâtiment Durable,
sis Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

représenté par Monsieur Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable,
ci-après dénommé « le Plan Bâtiment Durable national »

et,

l'État,
181, rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1

représenté par Monsieur Pierre-Étienne Bisch, Préfet de la région Centre et
Délégué régional de l'Anah

et,

l'ADEME,
20, avenue du Grésillé - BP 90406
49004 Angers Cedex 01

représentée par Monsieur Bruno Lechevin, président directeur général de l'ADEME,

PRÉAMBULE

L'ambition partagée de la Région Centre, du Plan Bâtiment Durable national, de l'État et de l'ADEME est de travailler conjointement afin d'impulser une dynamique dans le secteur du bâtiment et d'accélérer quantitativement et qualitativement la réhabilitation énergétique des bâtiments dans une optique de massification.

Cette vision partagée concrétise une collaboration déjà engagée notamment dans le cadre du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) mené conjointement, qui a permis de fixer des objectifs ambitieux dans la réhabilitation des bâtiments en vue de répondre à moyen terme au paquet Européen Climat-Energie (-20%) et à plus long terme à l'atteinte du facteur 4, c'est-à-dire diminution par 4 des émissions de gaz à effet de serre anthropiques notamment dans le secteur du bâtiment (-75%). D'autre part, le président de la République a annoncé à la conférence environnementale un objectif de réduction de 50% des consommations d'énergie finale en 2050.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), lancé en mars 2013 par le président de la République, fixe un objectif national de rénovation de 500 000 logements par an d'ici 2017 et confirme la nécessité d'accompagner les moyens nationaux mis en place par une action volontariste sur les territoires.

De tels objectifs demandent des efforts très importants qui ne peuvent être entrepris que si tous les acteurs se mobilisent conjointement et unissent leur force pour atteindre cet horizon. La condition du partenariat est essentielle pour formaliser et concrétiser une politique ambitieuse, imaginative et de long terme, gage de la réussite de ce challenge.

Pour le Plan Bâtiment Durable national

2

Initié en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs des secteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement, à savoir la réduction des consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment.

Le Plan Bâtiment Durable a été reconduit en 2012, afin de soutenir les ambitions nationales portées par le Gouvernement et affirmées lors des Conférences Environnementales de septembre 2012 et 2013. Le PBD a reçu pour mission d'engager sa territorialisation, de façon à ce que les dynamiques portées par les acteurs locaux en matière de rénovation du bâtiment puissent être valorisées et mutualisées au plan national. Ainsi, la Région Centre a rejoint la dynamique portée par neuf Régions pilotes au titre de ce Plan Bâtiment Durable en région.

Pour la Région Centre, l'État et l'ADEME

Au niveau national la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des orientations fortes comme l'attestent les conclusions du débat sur la transition énergétique et les déclarations du président de la République lors de la conférence environnementale.

Au niveau régional, le SRCAE, appuyé par ses déclinaisons opérationnelles que sont le Plan Climat Energie Régional (PCER) et les Plans Climat Energie Territoriaux locaux (PCET), apparaît comme le document stratégique de référence.

2

L'État, la Région Centre et l'ADEME mènent déjà depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des ENR notamment dans le cadre des conventions Etat/ADEME/Région successives (2000-2006, 2007-2013 et bientôt 2014-2020) inscrites dans les différents Contrats de Projets État-Région (CPER).

Ces politiques se sont traduites par des actions fortes dans le domaine du bâtiment à travers la mise en œuvre de nombreux dispositifs innovants : appel à projets « efficacité énergétique dans les bâtiments », prêt à taux 0% ISOLARIS, contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique dans le cadre du programme Habiter-mieux dont l'opérateur est l'ANAH, Réseau EIE, création de l'association ENVIROBAT Centre, contrôle du respect des règles de construction et retours d'expériences associés auprès des professionnels, ... qu'il s'agit de faire évoluer pour répondre à l'enjeu de la réhabilitation massive des bâtiments.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat compte trois volets principaux :

- enclencher la décision de rénovation des ménages
 - financer la rénovation
 - développer l'offre professionnelle en faveur de la rénovation énergétique
- dont la réussite nécessite la mobilisation des collectivités locales et des professionnels.

Il s'agit de permettre aux acteurs publics et privés de la Région Centre, dans le cadre de leurs prérogatives respectives, de mutualiser des moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant pour atteindre des niveaux de performance compatibles avec ceux du label Bâtiment Basse Consommation (BBC).

La stratégie à l'origine de cette démarche est :

- **la création d'activité économique liée à une finalité de justice sociale** : agir contre la précarité énergétique des ménages ;
- **l'optimisation de la ressource publique** : l'enjeu à relever est celui de construire une action publique dans un contexte financier limité et contraint, au sein de l'État et de la Région comme des autres intervenants publics : collectivités territoriales, bailleurs sociaux... La rareté de la ressource publique requiert donc de mutualiser les moyens existants et de développer une nouvelle ingénierie financière avec notamment les apports de tiers financeurs ;
- la nécessité de **viser une réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments d'au moins 38%** d'ici à 2020 : en exploitant le gisement d'économies d'énergie constitué par le parc bâti, dans une logique de préservation des ressources, et de protection de l'environnement. La sobriété énergétique va de pair avec la transition énergétique, d'une part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, d'autre part pour concrétiser le facteur 2 en matière de consommation d'énergie finale.

Dans ce cadre, Il est fixé un objectif global de rénovation de l'ordre de 20 000 logements par an et 850 000 m² par an de bâtiments tertiaires pour la région Centre. La Région, l'État en région (DREAL) et l'ADEME, animeront la construction de l'outillage régional, du point de vue technique, financier, juridique comme de la communication. Par ailleurs, le présent document de partenariat décrit les modalités de pilotage du Plan Bâtiment Durable et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat en région Centre.

Article 1 - OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Dans une optique d'efficacité globale de l'action publique, la Région Centre, le Plan Bâtiment Durable national, la délégation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'État en région, souhaitent agir ensemble selon **trois axes de réussite** :

1. **Ingénierie technique et financière** : dans une logique de massification, mettre en œuvre tous les moyens adéquats afin d'accompagner les porteurs de projet pour qu'ils mènent des opérations d'efficacité énergétique performantes et de qualité, à des prix maîtrisés, avec d'une part, la création d'outils dédiés à la rénovation énergétique performante et d'autre part, la mobilisation de crédits européens spécifiques ;
2. **Compétences** : accompagner et renforcer les dynamiques en cours en mobilisant les compétences nécessaires en matière de formation et de développement économique afin d'accompagner l'offre professionnelle et répondre ainsi aux enjeux qualitatifs qu'impose un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments;
3. **Territoires** :
 - conventionner avec les territoires de projet, départements et agglomérations compétents au titre des aides à la pierre, Pays et Parcs Naturels Régionaux qui s'engagent dans des Plans Climats Energie Territoriaux, dans le cadre de ce Plan Bâtiment Durable régional pour atteindre les objectifs définis dans le SRCAE.
 - échanger les expériences et faire connaître les initiatives des différents niveaux de territoires.

Article 2 – GOUVERNANCE DU PARTENARIAT

4

Les modalités de la gouvernance du Plan Bâtiment Durable et du PREH Centre s'appuient sur le modèle du Plan Bâtiment Durable national (bureau, équipe permanente et assemblée). L'articulation nécessaire avec le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat, décliné autant au plan régional qu'au plan départemental, et les besoins d'échange avec les territoires, porteurs et animateurs des projets, amènent à mettre en place en région Centre **trois niveaux de gouvernance** :

- Un **Bureau**, composé des quatre signataires de la convention (Région, État, ADEME, Plan Bâtiment Durable national), se réunissant au minimum deux fois par an, et ayant pour rôle le pilotage politique et stratégique du Plan Bâtiment Durable et du PREH Centre ainsi que le suivi de l'activité des collectivités partenaires engagées avec la Région dans le cadre de conventionnements territoriaux.
- Un **Comité d'animation**, composé des services de la Région, de la DREAL, de l'ADEME, d'Envirobot, des représentants de la gouvernance des PREH départementaux (la DDT, un représentant des collectivités et un représentant des professionnels du bâtiment) et tous autres acteurs que le bureau jugera nécessaire. Il se réunira régulièrement et permettra d'assurer le pilotage technique du Plan Bâtiment Durable et du PREH Centre et notamment celui des groupes de travail thématiques.

Ce comité d'animation sera amené à associer ou à solliciter ponctuellement quelques membres de l'Assemblée dans les groupes thématiques à définir.

La co-animation de ce comité sera assurée par la Région Centre, l'État en région et l'ADEME.

- Une **Assemblée** se réunissant au minimum une fois par an et ayant pour rôle l'implication des acteurs régionaux aux orientations et au suivi des actions du Plan Bâtiment Durable Centre et du PREH. L'Assemblée du Plan Bâtiment Durable, lieu d'échange et de proposition, reposera sur la représentation des acteurs de la société civile la plus large possible intégrant :
 - o L'association ENVIROBAT Centre, les représentants des professionnels du bâtiment ;
 - o Les départements, agglomérations ayant une compétence habitat (délégation des aides à la pierre de l'État), autres agglomérations, Pays, Parcs naturels régionaux engagés dans des PCET ;
 - o Les membres du Comité d'Orientation de la Politique Énergétique et Climatique de la Région Centre (COPEC),
 - o Les partenaires du monde de la finance (Banque, SEM, ...), des assurances, du logement, de l'immobilier, autres maîtres d'ouvrage comme l'Union sociale de l'Habitat (USH), fournisseurs d'énergie, représentants des consommateurs, organisations d'usagers... ;
 - o Les membres en lien avec la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, les personnes qualifiées.

La co-animation de l'Assemblée sera assurée par la Région Centre, l'État en région et l'ADEME.

Les équipes techniques des quatre signataires se rencontreront autant que de besoin.

Enfin, il importe de souligner que le partenariat défini par le présent accord entre la Région Centre, le Plan Bâtiment Durable national, l'État en région et l'ADEME traduit une nouvelle gouvernance pour la transition énergétique du territoire.

5

Fait en quatre exemplaires originaux à Orléans, le 3 décembre 2013.

Pour la Région Centre	Pour le Plan Bâtiment Durable national	Pour l'État	Pour l'ADEME
Le Président du Conseil Régional	Le Président	Le Préfet de la région Centre et Délégué régional de l'Anah	Le Président directeur général
François Bonneau	Philippe Pelletier	Pierre-Étienne Bisch	Bruno Lechevin